

Un trait d'union entre les experts financiers



JANIN AUDAS, président d'honneur de la CCEF.

Janin Audas, expert-comptable et commissaire aux comptes, vient d'achever son mandat de président de la CCEF. Il est membre du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) et du Conseil régional de Paris-Ile de France. Il fut aussi membre du conseil de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Il occupe également un certain nombre de fonctions, dont la vice-présidence du CIP national, dédié la prévention des difficultés des entreprises. Janin Audas a effectué toute sa carrière au sein du groupe

Eurex. En septembre 2011, il crée le cabinet 01 Audit Assistance qui vise à assister les cabinets d'audit et de commissariat aux comptes. Janin Audas est également vice-président/trésorier du mouvement patronal Ethic.



ANDRÉ-PAUL BAHUON, président de la CCEF.

André-Paul Bahuon, expert-comptable et commissaire aux comptes, vient de succéder à Janin Audas comme président de la CCEF. Ancien président de l'Ordre des experts-comptables Paris-Ile de France (2007-09), il est le président-fondateur de Créatis Groupe et fondateur du groupement Différence. Depuis 2009, il est vice-président fondateur du Comité de groupements de cabinets indépendants et membre du bureau du CSOEC. Il a aussi été président

de l'IFEC et vice-président de l'UNAPL. Chevalier de la Légion d'honneur, il est également membre du conseil d'administration de La Mondiale, et administrateur de la SGAM AG2R La Mondiale.

d'une guerre entre les instances, plutôt que sur le terrain. Cette bagarre des frontières d'activité était un non-sens économique, rappelle Janin Audas. Aujourd'hui, la pluridisciplinarité entre professionnels est ouverte pour le partage de capital. Mais il faut bien distinguer cela de l'interprofessionnalité: ces conseils auront toujours besoin de collaborer avec d'autres métiers et le client garde le choix de son conseil. L'interprofessionnalité est une nécessité, quel que soit le mode d'organisation, ce n'est pas un problème juri-

Etre le lien entre les diverses professions indépendantes liées à la finance, telle est la vocation de la Compagnie des conseils experts financiers qui vient de fêter ses vingt ans en novembre dernier. Une belle occasion pour faire le point sur le développement et l'histoire de l'association.

Créée il y a vingt ans par René Ricol, la CCEF vise à réunir dans un cadre interprofessionnel les différents métiers (réglementés ou non) du conseil indépendant s'intéressant à la finance. Il s'agit donc des experts-comptables, avocats, CGPI, notaires, évaluateurs d'entreprises, conseils en transmission d'entreprise...

«Aucune des professions ne détient la compétence nécessaire à l'accomplissement de l'ensemble des missions pou-

vant être exercées dans ce domaine. Il s'agit de spécialités, expose Janin Audas, l'un de ces présidents d'honneur qui vient de cesser son mandat le 29 novembre dernier. Comme aucune organisation n'était capable de réunir ces professionnels, René Ricol a décidé, en 1992, de créer la compagnie. » Aujourd'hui, elle regroupe plus de 600 professionnels, dont 80 % sont issus de professions réglementées.

■ Dans l'intérêt du client

La CCEF vise donc à éviter la concurrence entre ces diverses professions, et au contraire organise les échanges entre ces membres et les institutions représentatives. Si, rapidement, ses adhérents ont ratifié une charte interprofessionnelle pour promouvoir et garantir une certaine éthique, des difficultés ont existé entre certains organes représentant ces professionnels. «La loi de 1990 a engendré des difficultés entre avocats et experts-comptables, car chacun souhaitait conserver son pré carré. Mais les chevauchements entre ces professions sont nécessaires. Il s'agissait davantage

dique, mais un moyen de travailler ensemble. » Le 15 juin 2006, le CNB (Conseil national des barreaux), le CSOEC (Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables) et le CSN (Conseil supérieur du notariat) ont signé la charte interprofessionnelle, dont la CCEF était à l'initiative. Pour le quotidien de ces professions, la CCEF a travaillé à l'élaboration d'une lettre de mission commune. Mais eu égard à la réglementation de chacune des professions (notamment sur les aspects du secret professionnel et de la rémunération), c'est sur une convention de partenariat sur une mission qu'ont débouché ces travaux. Celle-ci peut être déclinée par type de mission.

■ Partager sans cesse

La Compagnie s'efforce ainsi à ce que les professionnels concernés se rencontrent et échangent. Rejoindre la CCEF vise à développer un réseau de compétences différentes pour 64 % des membres lors de leur entrée au sein de l'association, ainsi qu'à partager des expériences professionnelles pour 61 %. Des

réunions nationales sont organisées pour les membres, notamment la convention nationale qui a traditionnellement lieu en novembre, et le rendez-vous de la conjoncture en septembre. L'association est présente dans toutes les régions. Des commissions et des groupes de travail sont mis en place. Les thématiques abordées sont le développement des entreprises (présidée par Michaël Fontaine), l'évaluation et transmission des entreprises (Jean-François Pansard), le patrimoine immobilier (Evelyne du Coudray), l'association pour la médiation dans les relations entre associés (AMRA), la transmission des petites entreprises (Denis Baubet), le retournement des entreprises (Jean-François Pansard) et enfin l'audit Juridique (Pierre Frezouls). « L'objectif de ces commissions et groupes est ici encore le moyen de se rencontrer sur un sujet particulier, à la fois transversal et vertical », rappelle Janin Audas. Depuis quatre ans, la CCEF a mis en place une formation de spécialisation sur l'évaluation d'entreprise d'une durée de deux ans et sanctionnée d'un examen. Elle débouche sur un certificat d'évaluateur. Dans ce cadre, le nouveau président, André-Paul Bahuon cherche à promouvoir de nouvelles formations : « il s'agirait de formations plus courtes, de spécialisation. Nous avons déjà des projets pour les nouveaux entrants dans leur profession, qui n'ont pas toujours le recul nécessaire sur certains dossiers. Je pense notamment à la transmission ».

■ S'ouvrir à d'autres professions

Néanmoins, la CCEF reste majoritairement composée à 61 % de ses

membres par des experts-comptables. « Si nous sommes insuffisamment diversifiés, reconnaît Janin Audas, la formation d'évaluateur nous amène des gens nouveaux. J'ai aussi entrepris de nous rapprocher des juristes d'entreprises, et mon prédécesseur, Jean-Philippe Bohringer, c'est lui, adressé aux professionnels des sociétés de gestion, mais il s'agit dans ce cadre plus de partenariats, même si Jean-Philippe Bidault [gérant au sein de la société DNCA Finance, ndlr] est membre du conseil d'administration. »

Aussi, peu de CGPI adhèrent à l'association (13 % des membres). « La situation est plus compliquée, mais nous avons la certitude que nous pouvons nous retrouver sur un certain nombre de sujets », expose Janin Audas.

André-Paul Bahuon complète : « cette profession cherche encore à ce que son périmètre soit défini et reconnu. Néanmoins, dans le cadre du CIF, et pour leur mission de conseil auprès du dirigeant d'entreprise ou de l'actionnaire, les CGPI ont toute leur place au sein de la compagnie. Nous les accueillons bien volontiers, et nous pouvons même les accompagner dans leurs réflexions liées à leurs problématiques actuelles sur la réglementation et leurs modes de rémunération. » Car l'association se définit également comme un laboratoire d'idées.

André-Paul Bahuon compte aussi ouvrir la CCEF aux administrateurs judiciaires, ainsi qu'aux administrateurs indépendants. « Un administrateur judiciaire, Christian Caviglioli, est déjà membre de notre conseil d'administration, note-t-il. Et les admi-

Une association sœur de CIF

Créée en 2003 et présidée dès l'origine par Gilles de Courcel, la CCIFTE (Compagnie des conseillers en investissements financiers et de la transmission d'entreprise) est une association de CIF émanant de la CCEF. En effet, suite à la loi de sécurité financière de 2003, la CCEF a souhaité créer une association représentative pour ces membres souhaitant opter pour ce statut. La CCIFTE, proche de la Chambre des indépendants du patrimoine notamment, s'adresse quasi exclusivement aux professionnels du conseil auprès des entreprises. C'est pourquoi, en 2011, pour marquer sa différence, elle a changé de nom, puisqu'auparavant la structure se dénommait la CCIF (Compagnie des conseillers en investissements financiers).

La CCEF va également s'ouvrir aux administrateurs judiciaires et aux administrateurs indépendants.

nistrateurs indépendants peuvent nous apporter leur vision sur l'expert financier au service de l'investissement. »

■ Communiquer pour faire avancer l'économie

Durant son mandat, André-Paul Bahuon compte communiquer davantage sur les travaux menés pour faire croître l'association (65 % des membres l'ont connue via un confrère ou un ami), mais aussi pour faire avancer les débats sur la finance dans l'économie française.

« Dès 2013, je souhaite que la CCEF s'ouvre davantage vers l'extérieur. Nous avons beaucoup de richesses qui restent confidentielles. La Compagnie est un peu trop introvertie dans sa communication. Or, nous devons prendre position, commenter et faire des propositions aux niveaux professionnel et public. Quelques-unes de nos idées doivent être partagées et mises au service de l'économie. Communiquer davantage permettra de renforcer notre attrait. »

Dans le cadre de la commission financement et développement des entreprises, la CCEF vient de présenter lors de sa convention annuelle son *Livret de croissance économique*, qui permettrait d'orienter l'épargne des ménages vers le financement des TPE et des PME, et rémunéré au taux du Livret A plus 1 %. De même, cette commission a fait le point sur les différentes techniques de financement en haut de bilan.

Benoît Descamps

Carte d'identité de la CCEF

Coordonnées

Adresse : 20 rue de l'Arcade – 75008 Paris

Tél. : 01 44 94 27 70

E-mail : ccefs@wanadoo.fr – Site : www.ccef.net

Délégue générale : Nicole Powilewicz

Délégue générale adjointe : Sylvie Gaillet-Latté

Secrétaire : Natacha Marie

Bureau

Présidents d'honneur : René Ricol, Jacques Duret, Jacques Andres, Jacques Potdevin, Gilles de Courcel,

Gérard Varona, Jean-Philippe Bohringer, Janin Audas

Président : André-Paul Bahuon Président délégué : Stéphane Bonifassi

Vice-présidents : Michaël Fontaine, Eric Guiard, Jean-François Magat, Christian Pradon, Sylvestre Tandeu de Marsac

Secrétaire : Jean Philippe Bidault

Trésorier : Raymond Dijols

Conseil d'administration

Membres : Janin Audas, Alain Auvray, André-Paul Bahuon, Jean-Philippe Bidault, Jean-Philippe Boh-

ringer, Stéphane Bonifassi, Richard Bonnet, Henry de Brisis, Christian Caviglioli, Nadine Colin, Eveline du Coudray Wiehe, Jean-Claude Crochet, Gilles Dauriac, Maxime Delhomme, Raymond Dijols, Lionel Escaffre, Michaël Fontaine, Eric Guiard, René Kervel, Etienne Lampert, Jean-François Magat, Jean-Claude Marsan, Jean-Luc Mohr, Yvonne Muller-Lagarde, William Nahum, Didier Pagel, Jean-François Pansard, Christian Pradon, Philippe Pruvost, Didier Rémy, Charles-René Tandé, Sylvestre Tandeu de Marsac, Hubert-Meyer Tubiana, Didier Vrignaud